Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

PROJET
AGRO-ÉCOLOGIQUE
POUR LA FRANCE

Le projet agro-écologique pour la France

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
Annick JORDAN
Chef de projet Agro-écologie et référente régionale CasDAR et RID
Pôle Agriculture et environnement
SREAAF (Service Régional de l'Economie Agricole, Agroalimentaire et des Filières)

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

Une volonté politique appuyée sur des bases scientifiques : le concept d'agroécologie

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Les 3 principes clés de l'agroécologie en productions végétales

①	②	③
Accroître la **biodiversité fonctionnelle** dans les **Agro-écosystèmes** (y compris la biodiversité cultivée et élevée)	Renforcer les **régulations biologiques**	**Boucler les grands cycles** (carbone, azote, phosphore, etc.)

↳ A aborder à **différents niveaux d'échelle** :

couvert végétal < pluri-parcellaire < système de production < territoire

Les 5 principes clés de l'agroécologie en élevage

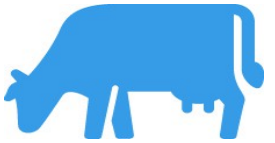

①	②	③	④	⑤
Conduite intégrée de la santé animale	Moins utiliser les ressources limitantes	Optimiser les cycles (carbone, azote, phosphore, etc.)	S'appuyer sur la diversité	Préserver la biodiversité

↳ A aborder à **différents niveaux d'échelle** :

animal < troupeau < système de production < territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

Les différents degrés de changement de pratiques et leurs implications

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Les degrés de changement de pratiques

Exemple pour l'enjeu de « protection des cultures »

EFFICIENCE

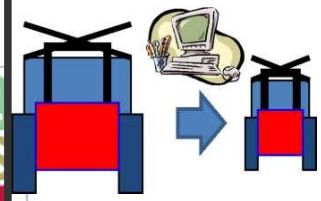

Amélioration de l'efficience des traitements phytosanitaires :
intervenir au bon moment, à la bonne dose, avec du matériel perfectionné

→ **Optimisation des traitements**
Dépendance aux pesticides demeure

Les degrés de changement de pratiques

Exemple pour l'enjeu de « protection des cultures »

EFFICIENCE

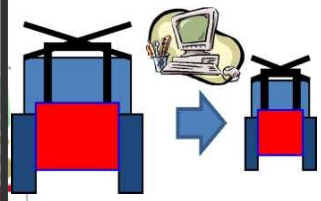

Amélioration de l'efficience des traitements phytosanitaires : intervenir au bon moment, à la bonne dose, avec du matériel perfectionné

Optimisation des traitements
Dépendance aux pesticides demeure

SUBSTITUTION

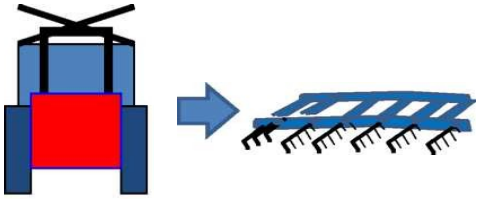

Choix de produits plus respectueux de l'environnement
Abandon du chimique au profit de méthodes biologiques (ex: Biocontrôle) **ou mécaniques**

Moindres impacts sur l'environnement
Auto-régulation des pathogènes par l'agro-écosystème non-restaurée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE PRODUISONS AUTREMENT

Les degrés de changement de pratiques

Exemple pour l'enjeu de « protection des cultures »

EFFICIENCE

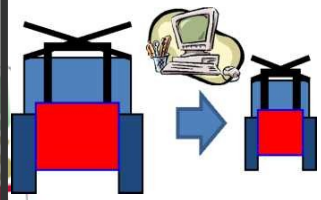

Amélioration de l'efficience des traitements phytosanitaires : intervenir au bon moment, à la bonne dose, avec du matériel perfectionné

Optimisation des traitements
Dépendance aux pesticides demeure

SUBSTITUTION

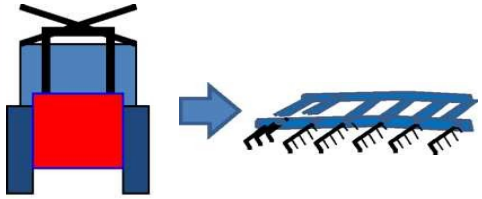

Choix de produits plus respectueux de l'environnement
Abandon du chimique au profit de méthodes biologiques (ex: Biocontrôle) **ou mécaniques**

Moindres impacts sur l'environnement
Auto-régulation des pathogènes par l'agro-écosystème non-restaurée

AGROECOLOGIE

RECONCEPTION

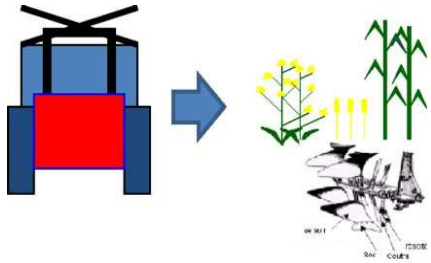

Changement des pratiques : rotations longues avec introduction de cultures diversifiées, dates de semis, choix des variétés, succession de cultures, introduction d'infrastructures agroécologiques (pour les auxiliaires) ....

Intervention à l'échelle du système de production
Restauration des capacités de régulation de l'agro-écosystème pour une bonne gestion des pathogènes et ravageurs

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

Les enjeux, les objectifs et les actions du projet agro-écologique du MAAF

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

L'agro-écologie est inscrite dans la loi (oct 2014)

(art. 1 de la LAAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt)

*« II. – Les politiques publiques **visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques**, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sanitaire et environnementale et haut niveau de protection sociale.*

« Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

« L'État facilite les interactions entre sciences sociales et sciences agronomiques pour faciliter la production, le transfert et la mutualisation de connaissances, y compris sur les matériels agricoles, nécessaires à la transition vers des modèles agro-écologiques, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs ou coopératifs.

« IV. – La politique d'installation et de transmission en agriculture a pour objectifs

[…] « 2° De promouvoir la diversité des systèmes de production sur les territoires, en particulier ceux générateurs d'emplois et de valeur ajoutée et ceux permettant de combiner performances économique, sanitaire et environnementale et haut niveau de protection sociale, notamment ceux relevant de l'agro-écologie ;

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Les enieux : relever des défis

- **Défi alimentaire :** satisfaire les besoins grâce à
  - La **sécurité alimentaire** :
    - une production de qualité (sanitaire, organoleptique, nutritionnelle...)
    - En quantité adéquate (demande croissante - population, pays émergents et développement des usages non alimentaires
  - Dans le respect de la **souveraineté alimentaire**
- **Défi de santé :** des agriculteurs, des salariés, des consommateurs
- **Défi économique :** garantir l'avenir de l'agriculture française : rentabilité économique, ratio revenu/CA, VA, transmissibilité des EA
- **Défi social :** des emplois attractifs et de qualité, la revalorisation de l'image du métier d'agriculteur
- **Défi sociétal :** répondre aux attentes en évolution (qualité alimentation) en adaptant les modalités de production/ transformation/ distribution/ logistique
- **Défi environnemental** : restaurer les fonctionnalités naturelles des écosystèmes (sols, eau…) pour mieux utiliser les interactions biologiques en réduisant les apports d'intrants chimiques et la consommation d'énergie non renouvelable
- **Défi territorial :** réaffirmer la vocation alimentaire et le lien à la terre, contribution au dynamisme des territoires et aux paysages
- **Défi technique :** intégrer et diffuser les innovations des pionniers (rôle de la recherche)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
AGRO-ÉCOLOGIE PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Les défis : faire face à des incertitudes

- **Des incertitudes,** liées
  - au changement climatique
  - au coût croissant des intrants agricoles de synthèse
  - à la volatilité des prix des productions agricoles
  - à la dégradation des ressources naturelles, facteurs de production (eau, sols, énergies fossiles, biodiversité végétale et animale)

    Donc **une augmentation des aléas**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

Le projet agro-écologique nécessite de :

- **Relever des défis collectivement :**
  - agriculteurs,
  - filières, acteurs économiques,
  - acteurs des territoires,
  - structures de conseil et de développement,
  - recherche
  - collectivités, Etat, etc.
- **Changer nos représentations**
  Ex : les savoirs écologiques sont un investissement
  « L'agroécologie c'est substituer de la connaissance aux intrants »
  (Maryam Rahmanian, Centre for Sustainable Development, Iran)
- **Mobiliser des compétences particulières, changer nos postures professionnelles**
  ex : approche système, accompagnement et co-construction, articulation individuel – collectif, changement de référentiels, place de l'observation...
- Dépasser les oppositions entre les différentes dimensions de l'agriculture et privilégier des solutions qui combinent les **performances à la fois économique, environnementale et sanitaire, sociale**

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

Le projet agro-écologique, ce n'est pas...

- **un ensemble de recettes :**
  ➔il repose sur une approche systémique aux différentes échelles
  ➔Des solutions à adapter au cas par cas
- **ni une instruction administrative**
- **ni un ensemble d'outils nouveaux**

Mais plutôt un processus, faire différemment ce qu'on faisait déjà

➔rénover les aides pour les rendre incitatives à la transition
➔revoir l'accompagnement technique des agriculteurs (développement agricole)
➔revoir les formations,
➔etc.

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

Le projet agroécologique : un plan d'actions en 3 axes et des fiches-chantiers (révisé fin 2016)

LA MAJORITE DES EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS L'AGRO-ÉCOLOGIE À L'HORIZON 2025

FAVORISER UNE ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION SUR BASE D'UNE RÉFLEXION SYSTÉMIQUE
S'APPUYER SUR L'ACTION COLLECTIVE POUR ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES DE CHANGEMENT

Fiches-chantier :
http://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS AUTREMENT

8 plans pré-existants

- EcoAntibio
- Ecophyto
- Semences durables
- Ambition Bio 2017
- Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA)
- Protéines végétales
- Développement durable de l'apiculture
- Agroforesterie

contribuent, mais avec leur logique propre

Est plus large, mais s'appuie sur les 7 plans

qui s'articulent avec

le plan d'action du « Projet Agro-Ecologique »

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

LA LOI D'AVENIR
POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT **de A à Z**

GIEE
GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

G roupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Nouvelle forme d'organisation collective réunissant plusieurs agriculteurs et éventuellement des partenaires extérieurs autour d'un projet d'amélioration de leurs pratiques agricoles dans un objectif agro-écologique. ➡ VOIR **AGRO-ÉCOLOGIE**.

Un nouvel outil pour accompagner la transition agro-écologique des systèmes d'exploitation

- **Les textes :**
  - Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : article 3 relatif aux GIEE
  - Décret n°2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental
  - Décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la COREAMR sur les demandes de reconnaissance de GIEE

- **Objectif** : favoriser les dynamiques de transition
  menées collectivement
  et adaptées au plus près des besoins de chaque territoire.

- **Définition** : reconnaissance par l'État (arrêté préfectoral)
  d'un groupement d'agriculteurs
  dont les membres s'engagent collectivement
  à mettre en oeuvre un projet local pluri-annuel
  qui porte sur des changements de pratiques
  en visant une triple performance (économique, environnementale et sociale).
  La réflexion doit porter sur l'ensemble du système d'exploitation.

Un niveau d'exigence élevé

- **Les critères d'appréciation du projet :**
  - Objectifs de performance économique
  - Objectifs de performance environnementale et caractère systémique de la démarche
  - Objectifs de performance sociale
  - Pertinence technique des actions (mobilisation des principes de l'agro-écologie)
  - Plus-value de l'action collective par rapport à somme d'actions individuelles
  - Pertinence du partenariat mobilisé
  - Caractère innovant du projet
  - Durée et pérennité du projet
  - Modalités d'accompagnement du projet (gestion du projet + technique)
  - Transférabilité et reproductibilité du projet

Evaluation : chaque critère reçoit un avis **positif**, neutre ou **négatif**

Pour être reconnu, le projet doit recueillir un avis
- obligatoirement positif sur chacun des 5 premiers critères
- globalement positif sur les 5 derniers critères

Les avantages de la reconnaissance en tant que GIEE (1/2)

- **Pour les GIEE**
  - Financement Etat dédié pour l'animation du projet du GIEE : appels à projets DRAAF Auv-RA en 2013, 2016, 2017 > 1 million d'€
  - Facilitation d'accès à certaines aides publiques (mesures du PDR financées par du Feader, des crédits Etat et Région) : investissements individuels ou collectifs, installation JA
    - attribution préférentielle des aides
    - majoration des aides
  - Facilitation de l'action collective par création de la présomption d'entraide (pour les actions menées dans le cadre du projet par les exploitants du groupement au bénéfice des autres exploitants du groupement y compris échanges de semences ou plants hors COV et hors contrat de multiplication pour la commercialisation)

Les avantages de la reconnaissance en tant que GIEE (2/2)

- **Pour le développement agricole :**
  l'accès à des résultats d'innovation agro-écologique

Capitalisation et diffusion des acquis des GIEE
organisée et formalisée à différents niveaux d'échelle :
regroupement, diffusion et réutilisation des résultats obtenus

GIEE → organisme de développement
→ Chambre régionale d'agriculture (coordination régionale)
→ APCA (coordination nationale)

Les **28 GIEE** reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

298 exploitations, 460 agriculteurs, 30 250 ha

45 candidatures reçues en 2 ans
Taux de reconnaissance de 62 % sur dossiers déposés

Groupements d'intérêt économique et environnemental

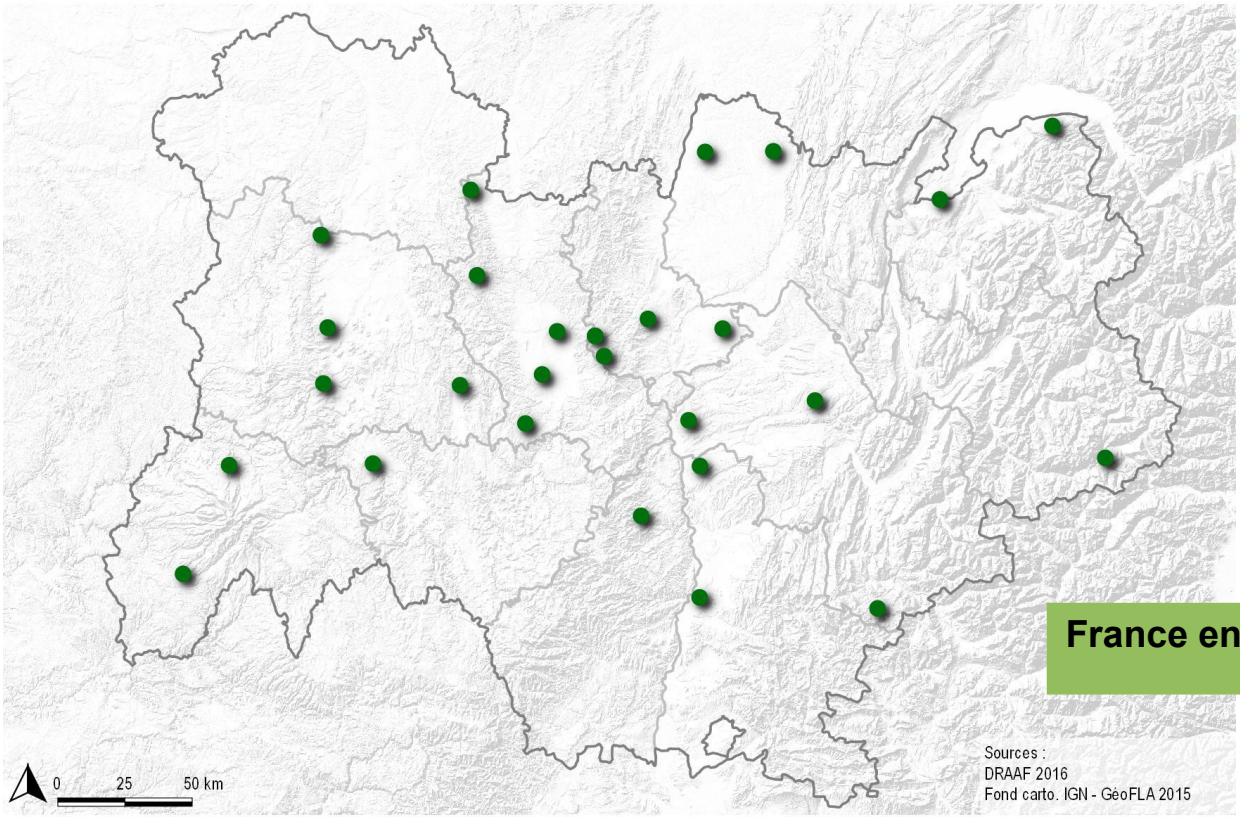

France entière : >400 GIEE

Fiches descriptives sur
http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-GIEE-reconnus-en-Auvergne

Les 28 GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes : quelques caractéristiques

- **Une variété de structures porteuses** du GIEE :
  une association à vocation agricole (10), un GIE (6), une CUMA (5),
  une ADEAR (2), une coopérative (2), un CETA, une SARL, un SAS

- et de **structures d'accompagnement :**
  une chambre d'agriculture (8), un bureau d'études (6), une CUMA (4),
  une ADEAR (3), une association (2), une collectivité (2), une coopérative (1), un syndicat (1).

- Des projets pluri-annuels d'une **durée** moyenne de 4 ans 1/2 (3 à 8 ans)

- Des projets qui visent des **évolutions de pratiques** très variées :
  - systèmes autonomes et économes en intrants,
  - autonomie alimentaire des élevages,
  - méthanisation,
  - échanges agriculteurs – éleveurs,
  - conservation des sols,
  - diversification des assolements – allongement des rotations,
  - gestion des effluents (hors méthanisation),
  - semences (autonomie, diversité),
  - agriculture biologique,
  - gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques,
  - gestion des prairies,
  - développement et valorisation des haies,
  - couverts végétaux,
  - circuits de proximité,
  - économies d'énergie,
  - biodiversité,
  - conditions de travail …

Biblio : quelques références

- **Des infos et des liens sur :**
  http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Generalites-et-projet-agro
- **CEP : Analyse n°59 - juillet 2013**
  « *L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs* »
  sur http://agriculture.gouv.fr/Note-d-analyse-no59-juillet-2013-L
- **Le rapport de Marion Guillou au Ministre S. Le Foll :**
  http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agroecologie_-_Rapport_double_performance_pour_le_MAAF_-_note_principale_et_annexes_-_VF_cle899e18.pdf
- **Université virtuelle d'agro-écologie** (UVE) :
  http://www.ea.inra.fr/uvae
- Rapport du Rapporteur spécial à l'ONU sur le **droit à l'alimentation** (Olivier De Schutter) :
  http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_fr.pdf
- **Site Internet MAAF :**
  - Le plan d'action national : http://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie
  - Enseigner à produire autrement :
    http://agriculture.gouv.fr/enseigner-a-produire-autrement-enseignement-agricole-agro-ecologie-seminaire-plan-actions
- **Plate-forme d'échanges osae de Solagro Midi-Py :**
  http://www.osez-agroecologie.org/
- **Ademe** : http://www.ademe.fr/agriculture-environnement-pratiques-clefs-preservation-climat-sols-lair-economies-denergie

Annexes

Accompagner les agriculteurs impliquer le développement agricole (suite) (chantier 2.6)

- Construire des dynamiques territoriales innovantes en multi-partenaires
- Favoriser les dynamiques collectives locales grâce aux GIEE
- Construire un **outil d'autodiagnostic agro-écologique** des exploitations

pour évaluer leur engagement dans l'agro-écologie (Outil ACTA disponible depuis octobre 2015 sur : http://www.diagagroeco.org/)

Un outil de diagnostic AE des EA (1/3)

Sur http://www.diagagroeco.org/

Dia
http

Un outil de diagnostic AE des EA (2/3)

- **C'est : un outil de développement**
  - accessible de façon volontaire
  - pour accompagner l'agriculteur dans son questionnement et ses évolutions
  - Une réalisation ACTA-MAAF : outil co-construit :
    - un groupe d'experts des instituts techniques
    - les réseaux participant aux phases de test
  - Un outil évolutif dans le temps : V2 en nov 2016
    - Possibilités de saisir plusieurs diagnostics (sur une même exploitation) pour suivre des évolutions, faire des démonstrations….
    - faire une simulation d'une nouvelle pratique sur un diagnostic existant…
    - Compte spécifique pour les conseillers agricoles et les enseignants pour optimiser l'utilisation en groupes
- **Ce n'est pas : un outil normatif**
  - Ses résultats ne sont pas utilisés :
    - ni pour les contrôles
    - ni pour la conditionnalité
    - ni pour l'attribution des aides

Un outil de diagnostic AE des EA (3/3)

Un outil qui marche comment ?

L'outil s'adapte aux différents besoins des utilisateurs. Il se présente sous forme de questions

1. Description des productions, pour personnaliser la suite du questionnaire

2. Trois modules indépendants constituent le cœur de l'outil :

- **un module « pratiques »** pour porter un regard sur les pratiques mises en œuvre sur l'exploitation ;
- **un module « performances »** pour réfléchir aux performances économiques, environnementales et sociales de l'exploitation ;
- **un module « démarches »** pour s'interroger sur les moyens engagés pour faire évoluer son exploitation (recherche d'information et de formation, actions collectives…).

Si l'ensemble de ces trois modules a été renseigné, deux autres modules complémentaires sont accessibles :

- **un module « synthèse »**, qui permet d'estimer le degré d'engagement dans un projet agro-écologique;
- **un module « pistes de progrès»**, pour aller au-delà d'un diagnostic et commencer à réfléchir à ce que l'agriculteur pourrait mettre en œuvre pour aller plus loin dans l'agro-écologie. Ce module permet : ou bien de partir d'une performance que l'agriculteur souhaite améliorer et d'identifier alors des pistes de pratiques pouvant y contribuer ; ou bien de partir d'une pratique que l'agriculteur envisage de mettre en place et d'identifier alors l'impact que cela pourrait avoir sur ses performances.

Quelques résultats issus de la recherche

(chantier 1.1)

- Amélioration de la fertilité des sols et augmentation des performances agronomiques
- Réduction des coûts, autonomie et résilience des systèmes de production
  - Ex du RAD CIVAM (réseau agriculture durable) bovin lait Grand ouest en comparaison au RICA (Réseau d'Informations Comptables Agricoles) :
    +de richesse créée : VA/ actif : +9 % et dédiée à la rémunération du travail plutôt que du capital
    EBE/ UTH : +8 % et résultat courant/UTH : +21 %
    malgré un produit d'activité/UTH : -24 %
    Meilleure transmissibilité (capital transmissible/UTH : -20%)
    et meilleure efficacité du capital : +57 %
  - Maintien d'emplois
  - Amélioration des conditions de vie des agriculteurs et valorisation de leur métier